

M. Cardiff: En effet.

M. Benidickson: Même s'il s'agit d'une réponse à une question précédée d'un astérisque?

M. Cardiff: Il doit y en avoir des douzaines de pages dans la réponse.

M. l'Orateur: Le ministre demande-t-il que la réponse à cette question soit transformée en ordre de dépôt de document?

M. Benidickson: N'est-ce pas là s'écarter de notre façon habituelle de procéder?

Des voix: Non.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, cela s'applique à d'autres questions qui figurent au *Feuilleton*. Il s'agit de questions précédées d'un astérisque, exigeant une réponse orale, mais dans le cas qui nous occupe, il y en a douze pages, sauf erreur.

M. Cardiff: Vingt-quatre.

L'hon. M. Churchill: Il y a vingt-quatre pages de renseignements statistiques, qui encombreraient inutilement le hansard.

M. l'Orateur: Le ministre a demandé que la question soit transformée en ordre de dépôt de document.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Qu'il en soit donc ainsi.

DONNÉES STATISTIQUES SUR LE CHÔMAGE

Question n° 253—M. Skoreyko:

1. Quel est le nombre d'hommes sans travail dans les groupes d'âge suivants: de 20 à 34 ans, de 35 à 54 ans, de 55 ans et plus?

2. Quel est le nombre d'hommes sans travail dans les principales industries saisonnières (telles les industries primaires et la construction) durant les mois d'hiver, en comparaison du nombre d'hommes des mois d'été, durant les dernières années où la comparaison s'applique?

3. Quel est le nombre de femmes célibataires sans travail et quel est le nombre de femmes mariées sans travail?

4. Quel est le nombre d'hommes et quel est le nombre de femmes sans travail dans le groupe d'âge de 65 ans et plus?

M. R. D. Thrasher (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, les réponses à cette question sont les suivantes:

1. Le nombre estimatif de chômeurs au cours de la semaine terminée le 18 mars 1961, dans les divers groupes d'âges se répartit ainsi: 20 à 34 ans, 258,000; 35 à 54 ans, 214,000; 55 ans et plus, 82,000.

2. Le nombre estimatif de chômeurs des deux sexes, dans les principales industries

[M. l'Orateur.]

saisonnières au cours de l'hiver et de l'été de 1960, se répartit ainsi:

	Industries primaires	Construction
Premier trimestre 1960	91,000	174,000
Troisième trimestre 1960	34,000	65,000

3. Au cours de la semaine terminée le 18 mars 1961, le nombre estimatif de femmes célibataires sans travail atteignait 42,000, et le nombre estimatif de femmes mariées sans travail atteignait 25,000.

4. Au cours de la semaine terminée le 18 mars 1961, le nombre estimatif de chômeurs dans le groupe d'âges de 65 ans et plus se répartissait comme il suit: hommes, 16,000; femmes, moins de 10,000.

NOMINATION DE COMMISSAIRES DU RECENSEMENT

Question n° 254—M. Herridge:

1. En ce qui a trait à la nomination de commissaires du recensement pour la Colombie-Britannique, a-t-on nommé l'un quelconque de ces commissaires sur la recommandation a) de députés, b) de candidats défaits, c) de représentants d'associations conservatrices-progressistes?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms des commissaires du recensement désignés sur la recommandation a) de députés, b) de candidats défaits, c) de représentants d'associations conservatrices-progressistes?

3. Qui a formulé ces recommandations à l'égard de chaque catégorie?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, voici les réponses aux parties 1, 2 et 3 de la question. La nomination d'agents recenseurs temporaires n'est pas assujettie aux dispositions de la loi sur le Service civil—Décision 563112 du Conseil du Trésor, en date du 19 mai 1960, et le choix des employés est laissé au ministre du Commerce.

La nomination de chaque agent s'est faite en fonction des critères suivants: bonne instruction, plus expérience de surveillant dans une profession ou dans le domaine des affaires; connaissance poussée de la région de recensement en cause; aptitude avérée pour l'organisation et la direction; tact, bon jugement et aisance dans les relations avec le public.

Le ministre a bien reçu des recommandations de diverses personnes, y compris des députés au sujet de ces nominations.

M. Argue: Personne ne s'y trompe!

POMPIERS CIVILS DE L'ARC

Question n° 255—M. Creaghan:

1. Quel était, au 31 mars 1961, le nombre total de civils que le ministère de la Défense nationale employait comme pompiers aux établissements de l'ARC, au Canada?

2. A quels endroits étaient-ils employés et quel en était le nombre à chaque endroit?